

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THENIOUX**

L'an deux mil dix neuf, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de Thénieux, sous la présidence de M. PIETU Paul Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2019

Présents : M PIETU P - Mme PIETU D - M SOBLAHOVSKY A - M HAELEWYN C - Mme BLANCHARD S - M DEZELU Y - M BLANCHET F - M GAUTRAT G

Absents : M PETIT E - Mme ANTONI C - M LEFEVRE A - M LOUAT B - M CHESNEAU M.

Absents et excusés :

M Cyril HAELEWYN a été nommé secrétaire

DELIBERATION 53/2019 -RECENSEMENT DE LA POPULATION / DESIGNATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL SUPPLEANT.

En 2020 sera organisé un recensement de la population de Thénieux il convient de désigner un coordonnateur communal suppléant.

Est désignée comme coordonnateur communal suppléant :
Mme BOUCHÉ Delphine

DELIBERATION 54/2019 -RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission il propose la création de deux emplois occasionnels à temps complet d'agents recenseurs conformément aux dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

La durée de travail hebdomadaire sera fixée à 35 heures en moyenne. Les emplois pourraient être dotés de la rémunération correspondant à la valeur du SMIC des frais de déplacement plus mise à disposition d'un téléphone avec carte.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE la création du 16/01/2020 au 15/02/2020 (à ces dates seront ajoutés celles des deux journées de formation et la journée de reconnaissance), de deux emplois non permanents à temps complet d'agents recenseurs,

FIXE à 35 heures le temps de travail hebdomadaire moyen qu'il représente,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail

PRECISE que les emplois seront dotés de la rémunération correspondant à la valeur du SMIC.

que les crédits suffisants seront prévus au budget 2020.

DELIBERATION 55/2019 - TRAVAUX .2020 ISOLATION THERMIQUE DES LOCAUX ÉCOLE-RESTAURANT SCOLAIRE CHANGEMENT DES FENÊTRES ET DES PORTES.

Le Conseil Municipal décide de procéder au changement des portes et des fenêtres pour l'isolation thermique .de l'Ecole et du Restaurant Scolaire

Le montant des travaux, soit 14 585,02 € TTC ou 12 154,18 € HT seront inscrits au budget unique 2020 au chapitre 2315 de la section investissement.

Des subventions seront demandées au Conseil Départemental au SDE et au fonds de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Plan de financement de l'opération :

SDE 18	20 %	2 430,84 €
Conseil Départemental	20 %	2 430,84 €
D.E.T.R	40 %	4 861,66 €
Fonds propres mairie	20 %	2 430,84 €

Total 12 154,18 €

DELIBERATION 56/2019 - HEURES SUPPLEMENTAIRES 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régulariser sur les salaires de décembre 2019 les heures supplémentaires et les heures complémentaires effectuées durant l'année par les agents de catégorie C.

DELIBERATION 57/2019 - SUBVENTION ASSOCIATION LE CRAC.

Monsieur la Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00€ au Comité D'actions Rurales et Culturelles (CRAC) pour l'achat de décorations de Noël.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de cette subvention.

DELIBERATION 58/2019 - CONVENTION DE SERVITUDE SOUTERRAINE.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention ENEDIS de servitude souterraine.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de cette convention et autorise le Maire à signer.

DELIBERATION 59/2019 - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU TRACTEUR.

Suite à l'achat du tracteur le Conseil Municipal sollicite un fond de concours de la Communauté de Communes Vierzon - Sologne - Berry.

Ce qui ramènera le plan de financement comme suit :

Prix tracteur TTC	56 400,00 €
Fonds de concours de la CDC	15 000, 00 €
Emprunt	.41 400, 00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

DELIBERATION 60/2019 -CONTRAT EDF FOYER RURAL

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'EDF pour le contrat d'électricité au Foyer Rural. Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

DELIBERATION 61/2019 -RECTIFICATION ERREUR DE BORNAGE TERRAIN ZAD DES PIEDS BONNEMAIN.

Suite à une erreur dans le bornage réalisée par Mme WIECEK Rachel dans la ZAD des Pieds Bonnemain le propriétaire de la parcelle n° B 803 se retrouve lésé de 861 m2.

Le Conseil Municipal décide de mandater le Cabinet de Géomètre BODENEZ, successeur de Mme WIECEK, pour la rédaction d'un acte en la forme administrative afin d'attribuer en compensation une surface équivalente issue de la parcelle B1614 à la personne lésée.

Le Prix de la cession sera fixé à 100,00 €

Délibération prise à l'unanimité.

Fait et délibéré à Thénioux le 04/12/2019

Le Maire,
P PIETU